

RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

La ville de Marans a laissé, à travers les différentes époques de sa création et de sa constitution, un patrimoine riche et diversifié.

Si les plans réglementaires et le règlement confirment la nécessité de protéger et restaurer le patrimoine le plus remarquable, ce sont les actes quotidiens d'entretien, d'amélioration, de création et la manière de restaurer qui sauront permettre une véritable mise en valeur de ce patrimoine.

Il est important de connaître en profondeur la diversité de l'architecture de Marans et de la comprendre pour restaurer le bâti ancien et réaliser de nouvelles constructions en harmonie avec le site. Nous souhaitons que se poursuivent les traditions de Marans en les adaptant à la vie actuelle mais en conservant le plus possible les matériaux du pays et leur mise en œuvre. Les détails architecturaux qui accompagnent le bâti constituent aussi la richesse de ce patrimoine.

Ce cahier de recommandations architecturales et paysagères est destiné en premier lieu aux habitants, artisans et aux divers constructeurs pour servir de référence aux restaurations ou aux nouvelles constructions de la ville. Ces acteurs doivent mesurer la qualité de chacun de ces morceaux de bourg, prendre en compte leurs caractéristiques et réaliser les travaux qui assurent une véritable mise en valeur du bâti mais aussi un respect du caractère homogène et spécifique de l'acquis de la ville.

Les recommandations décrites ci-dessous ont surtout pour effet d'aider à la compréhension des différents éléments constitutifs de cette architecture.

L'utilisation de matériaux traditionnels pour cette architecture est le plus souvent la meilleure garantie d'un bon entretien de ce bâti et de sa compatibilité entre les matériaux traditionnels existants.

Le chapitre 10 (Titre II) du règlement détermine les règles communes à tous les immeubles anciens conservés, restaurés et réhabilités qui seront protégés suivant les moyens et modes de faire qui seront imposés pour la restauration.

Pour illustrer ces règles, qui devraient aussi servir à l'entretien des bâtiments anciens, on distinguera les éléments structurants de l'architecture suivant les chapitres ci-dessous :

- Les façades
 - composition générale
 - les enduits et les parements
 - les ouvertures
 - la modénature

- Les couvertures
 - implantation des faîtages par rapport à la voie
 - les matériaux de toiture
 - les débords, l'égout, la zinguerie
 - les cheminées

- Les menuiseries
 - les volets
 - les châssis
 - les portes d'entrées
 - les devantures commerciales

- Les clôtures

- Les sols urbains : les pavages

1-1-COMPOSITION GENERALE

La composition de la façade classique et traditionnelle respecte des principes simples et constants. Que ce soit dans les immeubles simples, les immeubles plus importants ou édifices publics, on peut noter la rigueur des compositions architecturales des façades où les ouvertures sont le plus souvent alignées, les proportions calculées et où le principe de largeur des châssis d'étage, égale ou inférieure, est toujours respecté.

Recommandations

Il convient de faire des relevés détaillés des ouvrages existants pour permettre le maintien de cet ordonnancement afin que les créations d'ouvertures, les extérieurs de ces bâtiments s'appuient sur ces rythmes et ces proportions traditionnelles.

Indications en matière de composition

La composition de la façade des maisons traditionnelles présente un ordonnancement et un rythme qui donnent la force de caractère de cette architecture.

- Dominance de la maçonnerie (le plein) sur les ouvertures (le vide)
- les travées sont disposées régulièrement (verticalement et horizontalement)
- les ouvertures sont plus hautes que larges

Construire ou restaurer un immeuble doit être l'occasion de :

- respecter cet ordonnancement lorsqu'il n'a pas été modifié
- retrouver l'ordonnancement originel en cas de remaniements successifs
- chercher à s'insérer dans un schéma de composition global de la rue lorsque la construction s'insère dans un tissu urbain traditionnel.

UNE FACADE ORDONNANCEE

Les encadrements des baies, chaînages, bandeaux, corniches, et autres éléments de modénature ne doivent ni être peints ni être enduits.

Ce sont des éléments qui marquent la composition de la façade

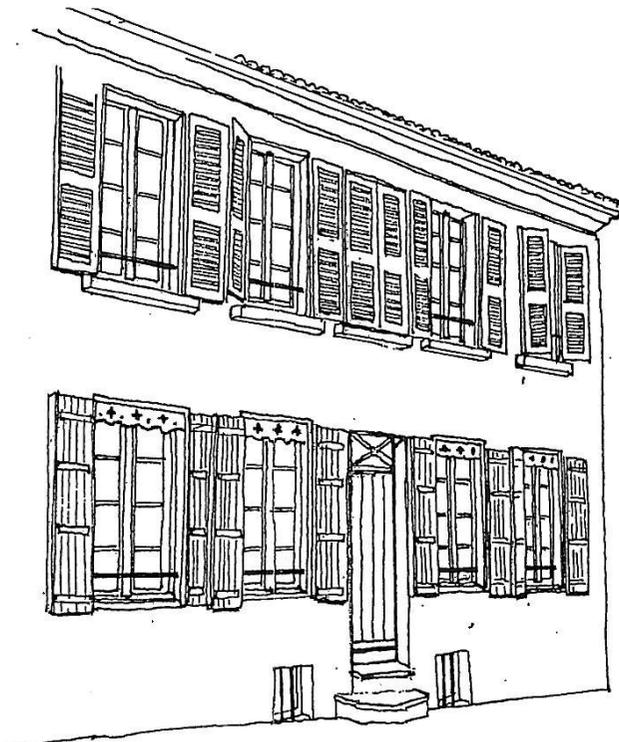
Les menuiseries doivent présenter un caractère homogène par étage

Elles sont en bois

Les fenêtres sont à la française avec deux vantaux.

Elles possèdent généralement 8 carreaux par vantail

Les volets sont pleins (contrevents) ou à persiennes pour les fenêtres du rez-de-chaussée et de l'étage



Toiture en tuiles « tige de botte »

Façade présentant une structure de moellons enduits au nu de la pierre et modénature pierre de taille

Porte pleine avec petite imposte vitrée et heurtoir

1.2-LES ENDUITS ET PAREMENTS

La façade, constituant la majeure partie des fronts urbains qui délimitent les espaces publics, est essentielle. Elle est réalisée soit en maçonnerie enduite avec une structure en pierre de taille, soit en pierre de taille.

Recommandations

Les murs, lorsqu'ils ne sont pas en pierre de taille sont destinés à être enduits. Cependant, les éléments d'ossature en pierre de taille constituant la structure (chaîne d'angle et encadrement) et éventuellement le décor doivent rester apparents.

On veillera à maintenir la qualité de l'aspect des pierres de taille et des enduits existants (ceux ci peuvent être lavés tout simplement). Les reprises en pierre seront faites avec des moellons ou pierres de même aspect (grain, couleur, forme).

Les enduits devront avoir une texture (couleur, granulométrie du sable lié à la chaux) proche des enduits anciens : des essais devront être réalisés avant toute exécution définitive. Sont à éviter en particulier des enduits trop clairs, une granulométrie trop fine. Ils ne doivent être en aucun cas mis en saillie par rapport au nu de la pierre. Les enduits dessinés (imitation pierre de taille) ne sont pas autorisés.

Le nu de l'enduit fini doit arriver au même nu que la pierre de taille : il faut éviter toute sur épaisseur.

- **Les façades en pierre de taille :**

Elles sont formées de blocs de 0,6 m de longueur par 0,33 m de largeur. Elles sont taillées à angles vifs et doivent reposer sur un lit de mortier (de 0,01 à 0,02 m) puis jointoyé au mortier de chaux.

- **Les façades en moellons apparents.**

Ils doivent être réservés aux murs pignons, aux arrières de façades de certains immeubles et aux bâtiments utilitaires. En façade, ils noient les éléments de composition (chaînages, encadrement, modénature) et nuisent à la lecture du bâti.

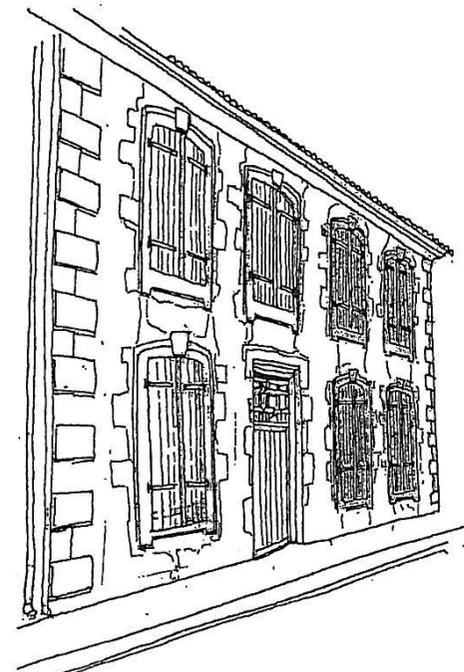
Les joints ne doivent pas être dressés en creux. Ils doivent arriver au même niveau que le nu du mur. L'emploi du ciment n'est pas recommandé.

- **Les façades enduites avec structure en pierre de taille**

La plupart des maisons en ville, à façade sur rue, possèdent un enduit de parement. L'enduit est traditionnellement utilisé pour recouvrir les moellons de pierre ou de blocage. Il est composé d'un mélange de chaux aérienne naturelle ou de chaux hydraulique. L'enduit ainsi constitué est coloré naturellement par le sable et d'éventuels colorants.

- *L'enduit peut être à « pierres vues » ou beurré. Dans ce cas, une partie du moellon est apparent car le joint déborde largement. Ce type d'enduit convient à l'habitat rural.*

- *Dans certains cas, (édifices XIX^{ème} siècle), la pierre de taille est légèrement en saillie (2 cm au maximum). Il serait souhaitable de conserver cette disposition*



1.3-LES OUVERTURES

Le percement des portes, des fenêtres, etc., détermine dans la façade des rythmes d'où découle l'harmonie de la construction.

On distingue plusieurs types d'ouvertures

- des ouvertures rectangulaires, avec le plus souvent, un entourage de pierre (linteau, jambages, appuis) : porte d'entrée, fenêtres de maisons de bourg, portes de granges de l'habitat rural...
- des ouvertures cintrées, dont la feuillure peut être cintrée ou rectangulaire (le cas le plus fréquent) : le plus souvent sur des bâtiments utilitaires mais également sur des maisons de ville. Ce type d'ouverture est rare sur marans.

Recommandations

Dans le cas de création d'ouvertures, c'est l'analyse précise de l'existant (ordonnancement, proportion des baies, types d'encadrement) qui définira le type à créer. En particulier la composition architecturale de l'édifice devra être respectée et les ouvertures créées le seront dans le même esprit que celle existantes :

- forme de l'encadrement
- découpe de la pierre (chaînage, linteaux, appuis) et saillies, de ces éléments ainsi que les types de pierre

Dans le cas d'entretien ou de restauration, les pierres de remplacement devront être de même aspect que celles existantes (couleur, texture, grain).



1.4-MODENATURE

A Marans, les riches détails de modénature se rencontrent essentiellement sur les murs, les maisons bourgeoises, les maisons de ville XVIII^{ème} - XIX^{ème} siècle. La modénature est aussi présente sur d'autres types de bâti : maisons anciennes, édifices publics, etc.. Elle marque leur composition et contribue à la richesse et à la diversité du patrimoine bâti du bourg.

On peut observer dans Marans la modénature suivante :

- Encadrements des fenêtres : harpé affleurant régulier, affleurant droit, à bossage droit, arc cintré mouluré, traces de meneaux en pierre, ...
- chaînage : harpé affleurant régulier, bossage droit, ...
- linteaux : monolithe droit, arc plein cintre ou segmenté, clavés à bossage, avec fronton...
- Bandeaux : simples ou moulurés, à modillons, pierre
- Corniches moulurées

Recommandations

Il faut maintenir cette variété et cette richesse en l'entretenant (lavage de la pierre, pas de sablage), la restaurant (changement des pierres dégradées) et en cherchant à la reconstituer même partiellement lors de transformations diverses.

Les encadrements de baies, chaînages, bandeaux, etc. et autres éléments de modénature ne doivent ni être peints, ni être enduits.

2.1-IMPLANTATION DU FAITAGE PAR RAPPORT A LA VOIE

La ligne de faitage est parallèle à la voie pour la plupart des maisons (A).

Pour les maisons d'angle, la toiture est généralement en une croupe sur la rue (B).

Les bâtiments utilitaires présentent parfois plusieurs croupes.

Indications:

Il faut avant tout rechercher la simplicité des formes de toitures par rapport à tout dessin complexe, en particulier pour les bâtiments de faibles dimensions. Les croupes, et pans brisés doivent être réservés aux immeubles plus importants et aux maisons d'angles.

2.3-MATERIAUX DE TOITURE

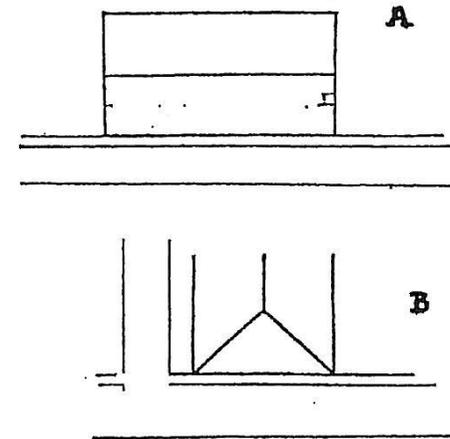
L'essentiel des couvertures est réalisé en tuile creuse tige de botte de teinte rose varié avec des pentes de 30 % maximum. Il y a peu de lucarnes ou d'éléments complémentaires de toiture sauf dans certaines maisons bourgeoises. On rencontre également de l'ardoise, (maisons bourgeoises du XVIII^{ème} - XX^{ème} siècle, villas), et de la tuile mécanique (Maisons du début du XX^{ème} siècle, villas).

Recommandations

Les pentes des toitures doivent être respectées ainsi que l'utilisation de tuiles creuses en courant et couvrant de teinte rose variée, la plus proche possible de celle des tuiles anciennes existantes sur les bâtiments voisins.

Il est recommandé d'utiliser en couvrant des tuiles de récupération en bon état. Si des tuiles neuves sont employées, on utilisera une couleur uniforme. On choisira, dans les cas où l'on mettrait des fonds plats, des courants qui ne soient pas trop larges.

Il faudra éviter les châssis dans les toitures en particulier lorsqu'ils sont visibles des espaces publics.



2.3-LES DEBORDS, L'EGOUT, LA ZINGUERIE

Les débords et l'égout de toiture protègent les murs gouttereaux du ruissellement des eaux de pluie. En règle générale, les débords ne dépassent pas les murs pignons. Les pièces de bois des charpentes sont rarement visibles.

Les débords : la rive est formée d'une tuile disposée de biais et scellée sur la rive.

L'égout : il est traité soit par des chevrons débordants, soit par des corniches :

Les corniches en pierre présentent en général un profil simple, mixte ou mouluré. Elles doivent être conservées, ni enduites, ni peintes.

La zinguerie

La zinguerie, en général sous forme de gouttière demi-ronde, ne doit pas cacher les corniches et autres éléments de modénature. La gouttière sera placée le plus haut possible en cas d'impossibilité de la placer au-dessus de la corniche. Les éléments de recueil des eaux (gouttières, descentes, dauphins) devront être les plus discrets possibles.

La réfection des gouttières ou descente de gouttières fera appel au zinc ou au cuivre qui se patineront naturellement plutôt qu'aux matières plastiques, peintes ou non.

2.5-LES CHEMINEES

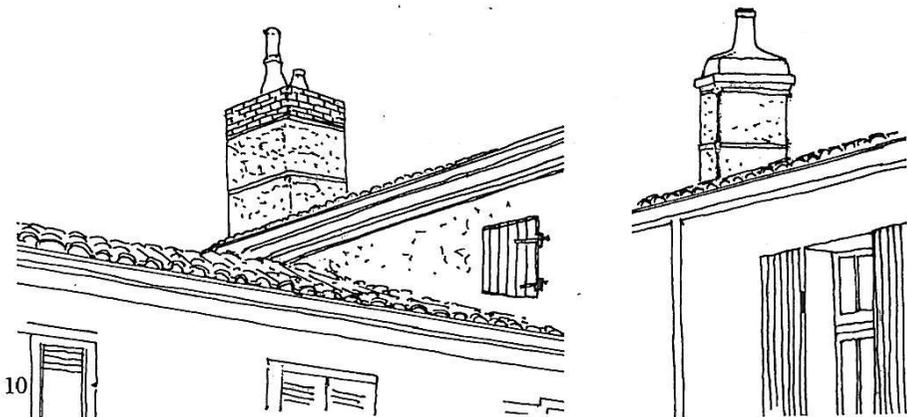
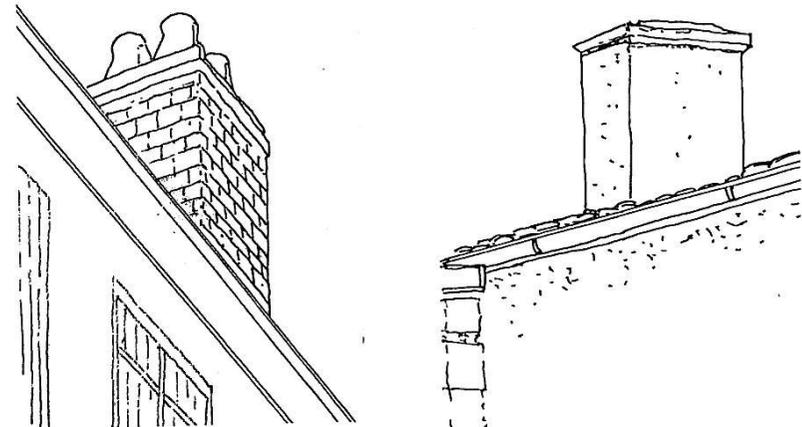
Les souches de cheminées couronnent les couvertures et participent à la qualité de la composition des toitures.

En pierre ou en matériaux traditionnels, c'est leur couronnement qui se trouve le plus souvent ouvragé par un bandeau en légère saillie à leur sommet ou un « empilement de tuiles ».

Recommandations

Le maintien des souches de cheminées sur un toit est déterminant pour son équilibre. Aussi, on s'efforcera de les garder ou d'en conserver au moins une.

Il faudra veiller à respecter le dimensionnement et la composition des souches anciennes de cheminées.
La restauration classique des souches redonnera aux toits leur beauté initiale.



Toutes les ouvertures sont fermées par des éléments menuisés en bois peint : fenêtres, portes, portails, volets.

3.1- LES CHASSIS

Les menuiseries des fenêtres sont très importantes dans la composition des façades. En effet, le rythme et la dimension verticale de la façade se traduisent jusque dans le détail des menuiseries. Il faut éviter de contredire ce rythme par des vitres uniques ou des dispositions compliquées. La pose des fenêtres à la française (à deux vantaux) est la seule qui convienne pour les ouvertures des maisons traditionnelles.

Indications en matière de châssis:

Il faut respecter la disposition traditionnelle des fenêtres et leur composition qui est en général de quatre à huit carreaux par vantail suivant la hauteur de la baie. Les carreaux sont légèrement plus hauts que larges.

- les petits bois sont étroits (2 à 4 cm)
- les montants centraux sont plus importants (10 à 12 cm)
- la dimension des carreaux est identique pour toute la baie
- préférer les ouvertures à noix et à gueule de loup à d'autres systèmes
- le jet d'eau a une forme incurvée (en doucine)
- le châssis doit être placé en retrait, à une vingtaine de centimètre du nu du mur.

3.2-LES VOLETS

Les volets pleins en bois (contrevents) ou à persiennes sont les seuls types de fermetures parfaitement adaptés à l'architecture traditionnelle de Marans. Ils sont en bois.

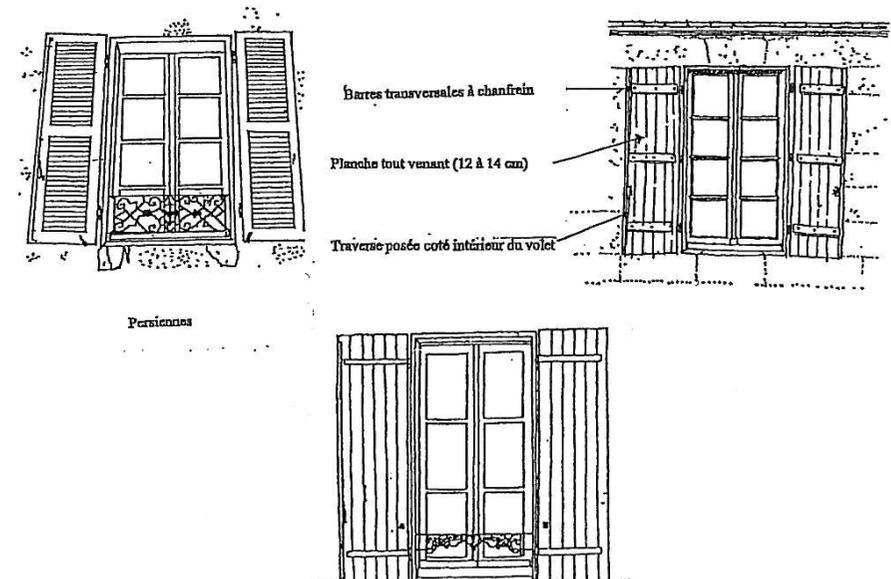
Indications en matière de volets :

- éviter les planches trop étroites et louverées
- deux à trois barres transversales suffisent
- ne pas utiliser les écharpes (barres en diagonal) qui ne constituent pas un caractère régional
- adapter la menuiserie à la forme de la baie plutôt que l'inverse
- on peut aussi signaler que les traverses sont posées traditionnellement coté intérieur du volet.

Recommandations

Les matériaux, autre que le bois, ne sont pas recommandés. En effet, ces matériaux tels que le métal et le P.V.C. ne permettent pas de respecter ni les profils et sections du bois, ni l'aspect peint qui se patine avec le temps. De même, il faut éviter de remplacer les persiennes anciennes par leur imitation en plastique ou en bois lamellé verni...

Les coffrets extérieurs qui viendraient perturber la composition générale seront proscrits.



3.3.-LES PORTES D'ENTREES

De nombreuses portes d'entrées traditionnelles sont des portes à imposte vitrées (maison de bourg, habitat rural).

On observe une certaine recherche pour certaines maisons de bourg (ferronneries, décors de panneaux, heurtoirs, poignées...). Les portes d'entrées présentent des aspects différents selon leurs époques d'origine.

On distingue en particulier:

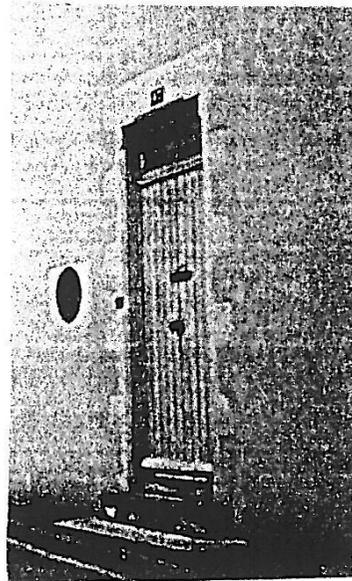
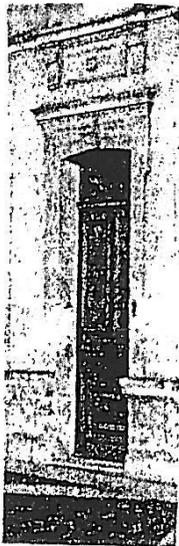
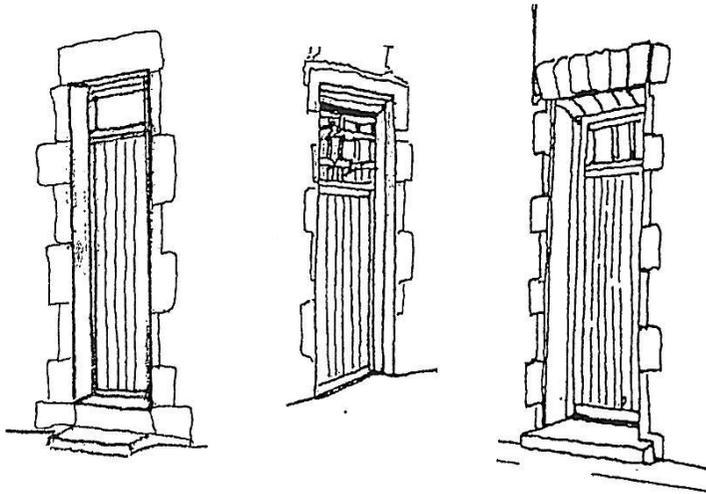
- des portes pleines à lames verticales avec éventuellement une imposte haute.
- des portes pleines à panneaux et éléments moulurés surmontées d'une imposte avec éléments de ferronnerie ouvragés des immeubles XVIII et XIX^{ème} siècle.

Indications en matière de portes d'entrées

Les portes anciennes doivent être restaurées et entretenues. Il faut éviter leur remplacement par des portes ordinaires sans intérêt particulier.

Pour la restauration ou la création de nouvelles portes, il sera recherché les caractéristiques proposées au style et à l'époque de la construction de l'édifice. L'attention devra être portée sur les proportions des différents éléments (sections, épaisseurs, formes).

Les portes d'entrées sont généralement pleines, on exclura les modèles à vitres. Elles sont en bois. Les planches en bois doivent être de largeur suffisante. Les moulures et autres dessins sont à éviter pour certaines demeures modestes.



3.4-LES DEVANTURES COMMERCIALES

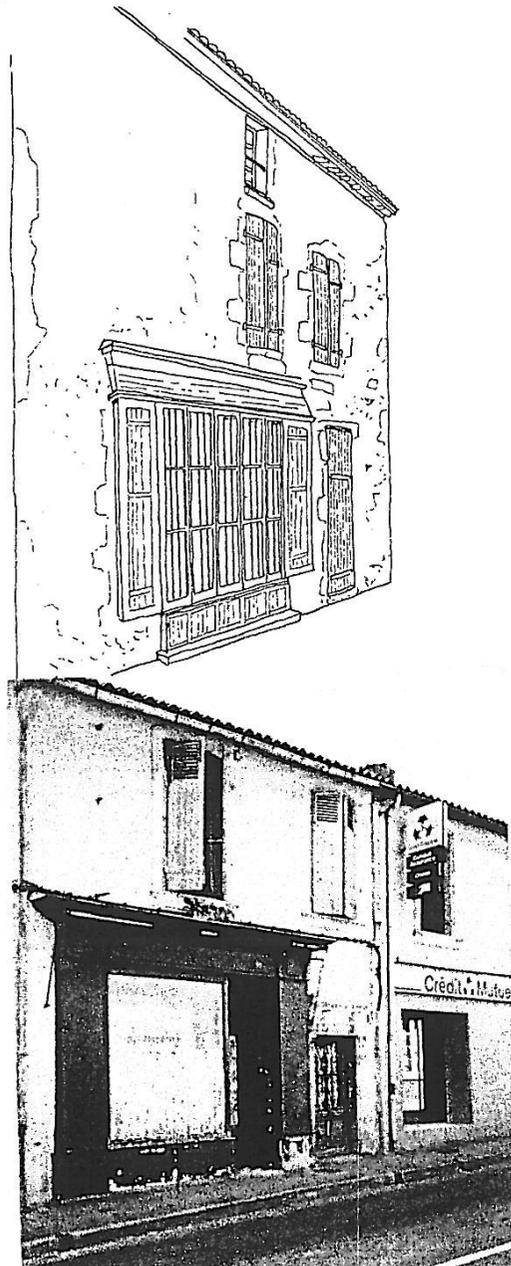
Les devantures commerciales anciennes en panneaux de bois composés, et dessinées en harmonie avec la façade représentent le type de vitrine qui s'intègre le mieux dans le bâti ancien. Elles se présentent sous forme de coffres architecturés en bois peint plaqués contre la maçonnerie en forme d'habillage.

Recommandations

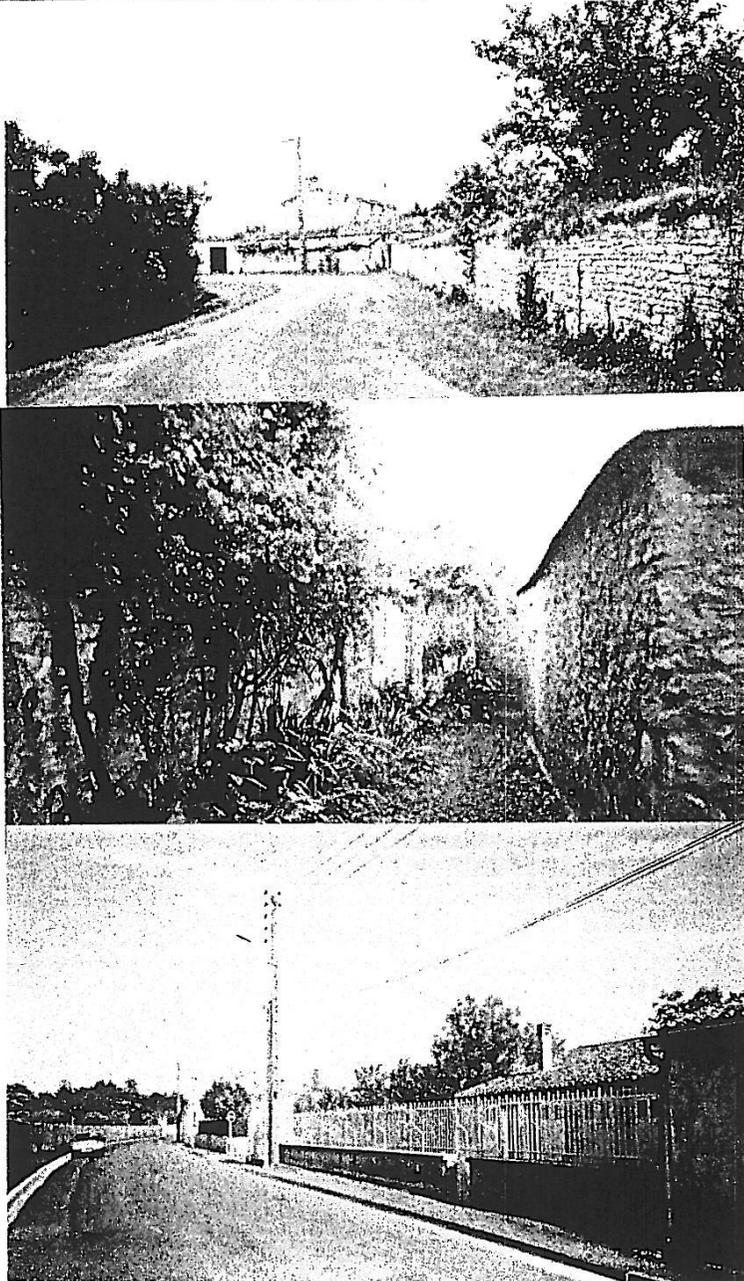
Il est indispensable de conserver les caractéristiques de ces façades anciennes lors de restaurations. Elles pourront servir de modèles pour la réalisation de futures façades commerciales.

Il est conseillé de conserver la devanture initiale (dans la mesure où sa qualité le permet), de la dépouiller des ajouts successifs sans intérêt (tels que placages, carrelages, habillages sur la totalité des panneaux avec occultation des pilastres et autres détails initiaux), afin de lui redonner son aspect premier.

Il est aussi recommandé de rechercher une coloration harmonieuse sans multiplier les couleurs.



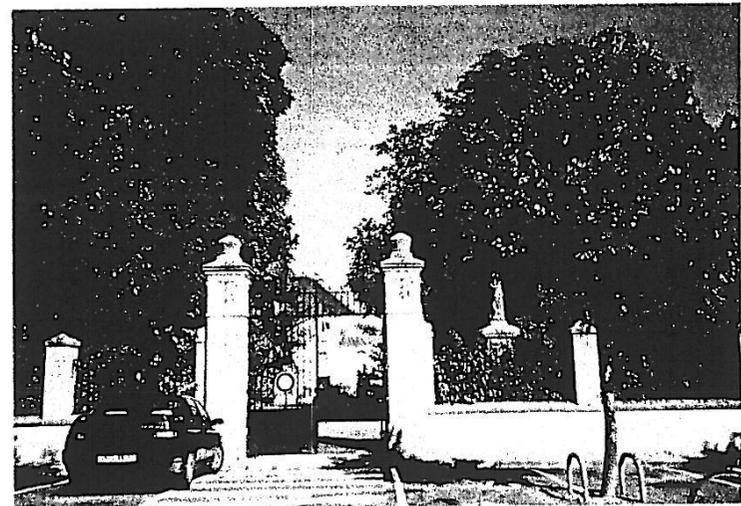
RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES - IV-LES CLOTURES



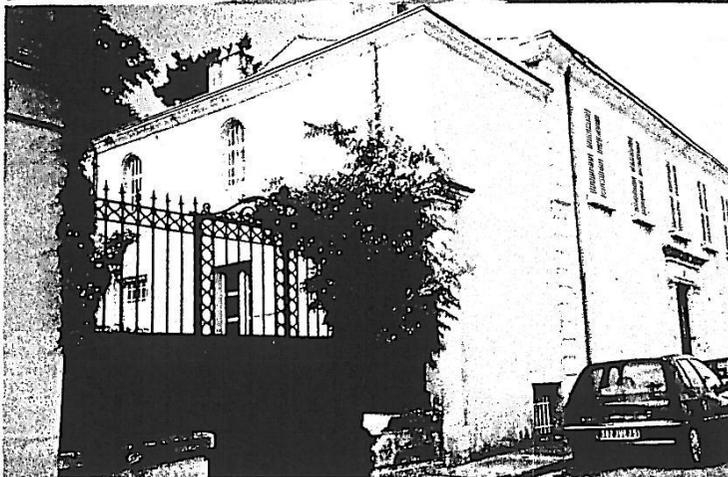
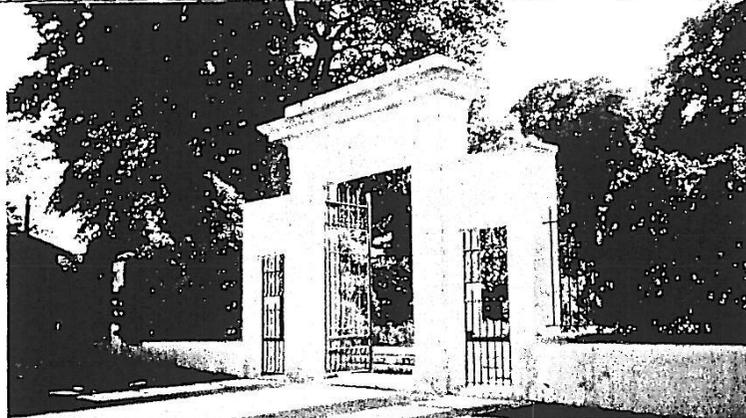
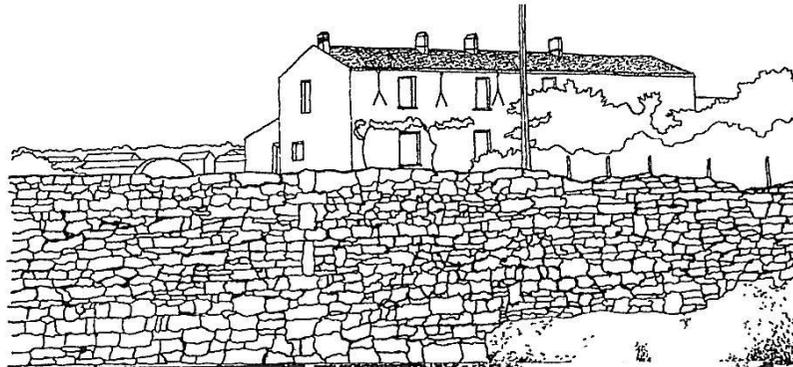
Les clôtures constituent un élément majeur du paysage urbain au même titre que le bâti. Elles jouent un rôle important car elles contribuent au cloisonnement de l'espace public, facilitent la lecture des limites privées- publiques et par là même, l'appropriation de l'espace. Le front urbain bâti est prolongé.

On distingue :

- Les murs du patrimoine rural qui viennent fermer les cours des fermes. Ce sont des murs en moellons simples, le plus souvent enduits à fleur de moellons avec couronnement de pierre.
- Les murs urbains, pleins, soit venant prolonger le bâti sur la façade à l'alignement de la voie, soit en fermeture de l'espace jardin quand la construction est en retrait. Ces murs sont le plus généralement hauts (2 à 4 m), en moellons, enduits pleins et couronnement en tuiles
- les murs bahuts avec grille venant surmonter un mur avec couronnement de pierre, laissant deviner une construction à l'arrière (XVIII^{ème} - , XIX^{ème} siècle notamment). Les portes d'entrées sont marquées par deux piliers monumentaux dont le couronnement est le plus souvent ouvragé.



RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES - IV-LES CLOTURES



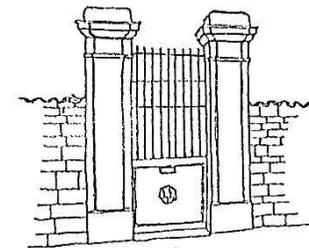
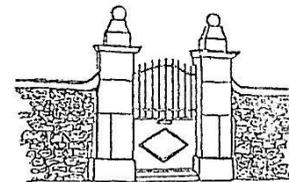
Recommandations

Les clôtures constituent une richesse de facture dans le bourg de Marans. Elles doivent être restaurées et conservées dans leur intégralité.

- ne pas isoler la conception de la clôture du reste du bâti (à savoir matériaux, couleurs, volumes).
- ne pas l'isoler de son contexte urbain. Entre deux murs pleins, prolonger l'aspect et l'homogénéité de la rue par un mur plein de même hauteur.
- les murs doivent être d'une épaisseur suffisante (supérieure à 0,4 m)
- sur les murs anciens, éviter les décrochés et les redents s'il n'y en a pas à l'origine.
- les grilles peuvent être peintes de couleurs soutenues (rouge, vert, bleu, noir, vert).

Portails et portillons

Ceux-ci viennent toujours se composer avec le type de clôture réalisé. Le plus souvent, les piliers sont en pierre de taille, et sont rarement en saillie du faitage du mur. Les portails et portillons sont en fer forgé le plus souvent.



RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES - V-LES SOLS URBAINS : PAVAGES



- Matériaux

Les sols pavés anciens étaient réalisés en pierres calcaires et en pierre granit sur les quais ou autres chaussées.

Recommandations

Il est recommandé de conserver les caractéristiques des sols les plus anciens lors de restaurations.

Les sols seront réalisés

- en pavage de pierre calcaire pour les trottoirs
- en pierre granit pour les chaussées circulées
- en sol stabilisé avec surfacage par des matériaux naturels clairs, en béton lavé pour les venelles et partiellement en granit pour les chaussées. Les sols en matériaux souples sont considérés comme un traitement provisoire de l'espace.



RECOMMANDATIONS PAYSAGERES

Depuis la Loi du 7 janvier 1993, les paysages peuvent être protégés comme des éléments du patrimoine à part entière. Les haies et les arbres structurants, les espaces boisés, les plantations des parcs de Marans sont des éléments paysagers importants au même titre que le bâti qu'ils accompagnent.

Les éléments vivants (arbre isolé, bosquets, bois, etc.) modèlent le paysage. Ils créent des points d'appel du regard et des points de repères et apportent de la diversité. Les haies et les masses boisées limitent l'étendue des espaces ouverts, donnent de la verticalité aux paysages de marais. Ils participent aussi à la mise en valeur du bourg de Marans et ses environs. Les éléments vivants facilitent l'insertion du bâti dans le paysage. A l'intérieur du bourg, la végétation des parcs et espaces publics participe à l'amélioration du cadre urbain et des entrées de ville.

La Z.P.P.A.U.P. est un instrument qui permet de protéger les espaces présentant un intérêt paysagers.

Les éléments vivants formant l'écrin du site architectural et des espaces alentours ont été recensés (haies et arbres structurants, mails remarquables, espaces boisés, etc.).

Les haies ont été répertoriées pour leur rôle paysager. Elles assurent également des fonctions biologiques, écologiques, agronomiques (régulation des ravageurs, effet brise-vent, effets sur le cycle de l'eau, échanges de population, écotone...).

Les motivations de protections sont multiples :

- Qualité des boisements (espaces boisés classés au titre du P.O.S.)
- Situation des boisements qui accompagnent le bâti du bourg (écrin "végétal")
- Maintien ou restauration de la structure (répartition entre les masses boisées et les espaces ouverts) des paysages caractéristiques et / ou remarquables de Marans
- Valorisation paysagère des canaux principaux et des routes principales
- Amélioration de la qualité des entrées de ville
- Amélioration du cadre urbain, de l'insertion paysagère du bâti récent
- Effet de la haie sur l'environnement

Pour maintenir ce patrimoine paysager, deux trames sont reportées aux plans graphiques :

- les espaces boisés à protéger au titre de la Z.P.P.A.U.P (légende n°12)
- les plantations à protéger ou créer au titre de la Z.P.P.A.U.P. – Mails, haies structurantes (légende n°13).

Les plantations relèvent du chapitre 9 (Titre II) du Règlement de la Z.P.P.A.U.P.

Les secteurs Pn englobent les espaces naturels remarquables et caractéristiques de Marans. Ils font l'objet d'une réglementation et de recommandations afin de préserver la qualité paysagère de ces espaces (Chapitre 6 - Titre III du règlement).

Les recommandations paysagères énoncées dans le règlement ne sont pas reprises dans ce présent document.

Ce cahier de recommandations paysagères vise à préserver l'unité des traitements végétaux sur l'ensemble de la Z.P.P.A.U.P.

I-Le choix des espèces

Les espèces devront être de préférence d'essences locales et bien adaptées à la qualité des sols et au climat

Le choix des espèces sera aussi fonction de leur hauteur à maturité, notamment le long des routes et les canaux principaux.

En général, pour les haies, il est conseillé de planter en diversifiant les espèces.

Pour la plantation d'arbres composant de futurs mails, il est possible d'utiliser des variétés ornementales. Cependant, il faudra éviter les espèces à feuillage rouge, non caractéristiques de la région.

Les deux canaux majeurs de Marans à la Rochelle et Marans à la mer se distinguent grâce à leur largeur et leurs plantations de peupliers. Cette essence est donc recommandée pour le renouvellement de ces mails.

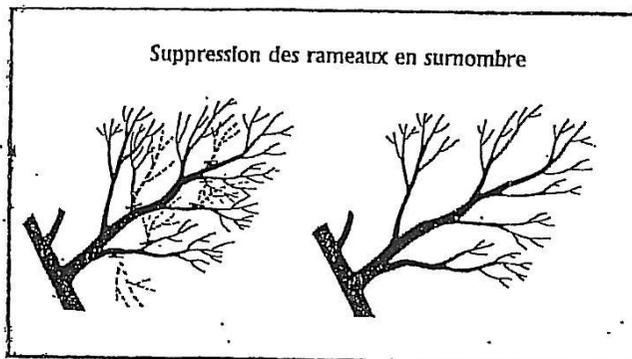
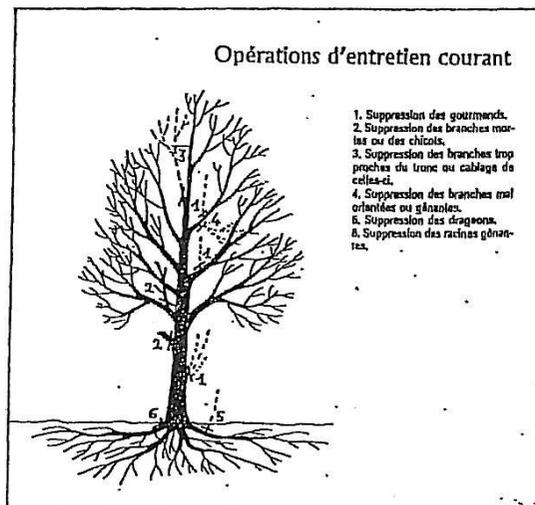
II-Manière de planter

La plantation de haies libres constituées d'essences locales variées est recommandée.

L'entretien de la haie se fera en gardant les formes naturelles des arbres et des arbustes.

Pour les arbres "hautes tiges", il est conseillé de planter des tiges fléchées et d'éviter les tailles trop sévères.

La période la plus adaptée pour planter se situe à l'automne (fin Novembre).



III-Entretien courant des arbres et des haies

L'entretien courant des arbres consiste en des opérations de faible envergure et essentiellement préventives. L'élagage permet de supprimer certaines parties de branches des végétaux pour leur donner une forme déterminée. **On préférera une simple régularisation de la silhouette de la haie ou de l'arbre à une silhouette artificielle.**

Les opérations courantes d'entretien sont exposées ci-dessous :

- **Supprimer les rejets vigoureux qui épuisent l'arbre.**

L'élimination des drageons (rejets de racines)

Ils se développent sur les racines et prélèvent une partie de la sève. On les supprimera dès leur apparition, à leur point d'insertion sur la racine.

L'élimination des gourmands

Ils apparaissent le long du tronc et sur les branches après une taille importante, surtout si cette taille a été effectuée au printemps, période de montée de sève. Les tailles d'automne semblent limiter cet inconvénient.

- **Prévenir les accidents et maladies**

La suppression des branches mortes, dangereuses, mal orientées ou trop rapprochées du tronc.

L'élimination des chicots est une opération primordiale au titre de la sécurité des usagers et de la santé de l'arbre (chutes, bris de branches, attaques parasitaires).

- **Aérer la couronne**

L'élimination des branches en surnombre est recommandée. Elles gênent le développement d'autres rameaux, alourdissent les charpentières et empêchent la lumière de pénétrer dans l'arbre. Leur élimination est facultative mais bénéfique pour l'arbre.

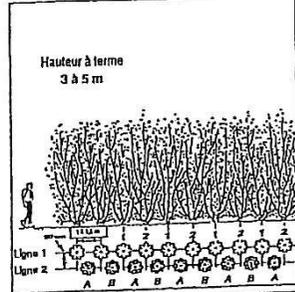
D'après Dominique Soltner, *Planter des Haies*, Collection Sciences et techniques agricoles, 7^{ème} édition, 1994.

D'après Dominique Soltner, 1993

FICHE N°3 - VOUS DÉSIREZ PLANTER UNE HAIE BRISE-VENT

1 - CHOISISSEZ L'UNE DE CES HAIES BRISE-VENT, selon la hauteur de protection souhaitée :

Le PETIT BRISE-VENT : uniquement arbustes

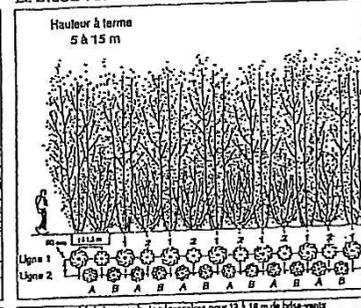


Quantité de jeunes plants nécessaires pour 12 à 18 m de brise-vent

Exemple N°1		Exemple N°2	
Ligne 1	10 Chamaejasme 5 Erables champêtres	12 Néfliers à gros fruits (2 variétés alternées)	
Ligne 2	5 Troènes 5 Lauriers liés	5 Lauriers du Portugal 5 Haies	

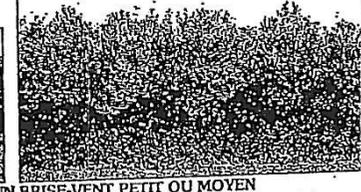


Le BRISE-VENT MOYEN: arbres recépés + arbustes

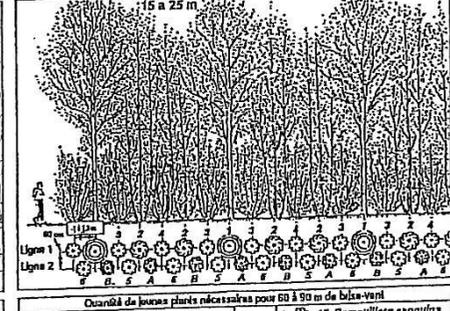


Quantité de jeunes plants nécessaires pour 12 à 18 m de brise-vent

Exemple N°1		Exemple N°2	
Ligne 1	5 Châtaigniers 5 Néfliers à gros fruits	10 Ormes résistants 5 Bouleaux	
Ligne 2	5 Troènes strôvirens 5 Troènes de Chine	5 Lauriers du Portugal 5 Lauriers liés	

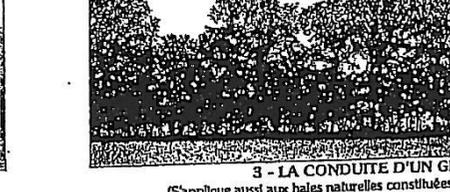


Le GRAND BRISE-VENT : arbres de haut jet + arbres recépés + arbustes

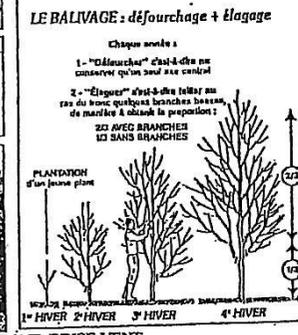
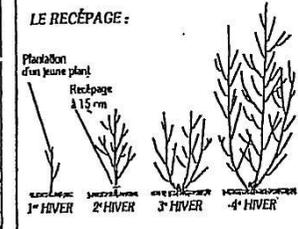


Quantité de jeunes plants nécessaires pour 60 à 90 m de brise-vent

Ligne 1	10 Châtaigniers ou 10 Fûtes ou 10 Ailantes	5 Cornouillers sanguifères	
Ligne 2	20 Aulnes à feuille en cœur 20 Chamaejasme	15 Prunelliers 15 Troènes strôvirens	
	10 Erables champêtres	15 Troènes de Chine	

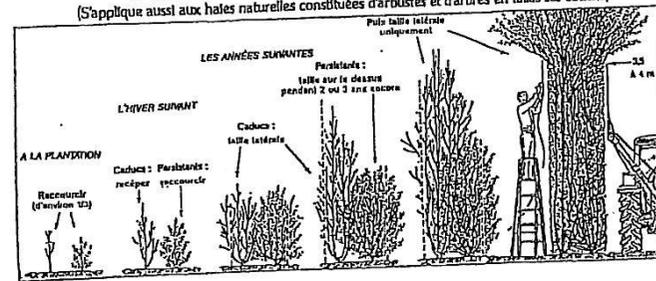


RECÉPAGE ET BALIVAGE : Deux techniques de taille des arbres et arbustes communes à toutes les haies



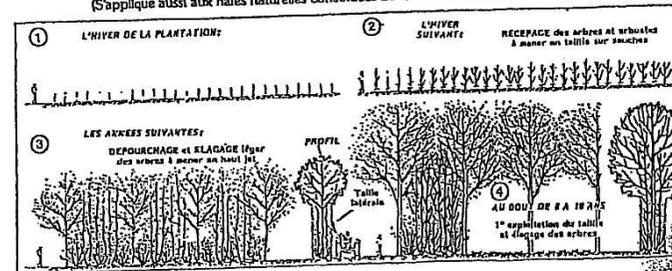
2 - LA CONDUITE D'UN BRISE-VENT PETIT OU MOYEN

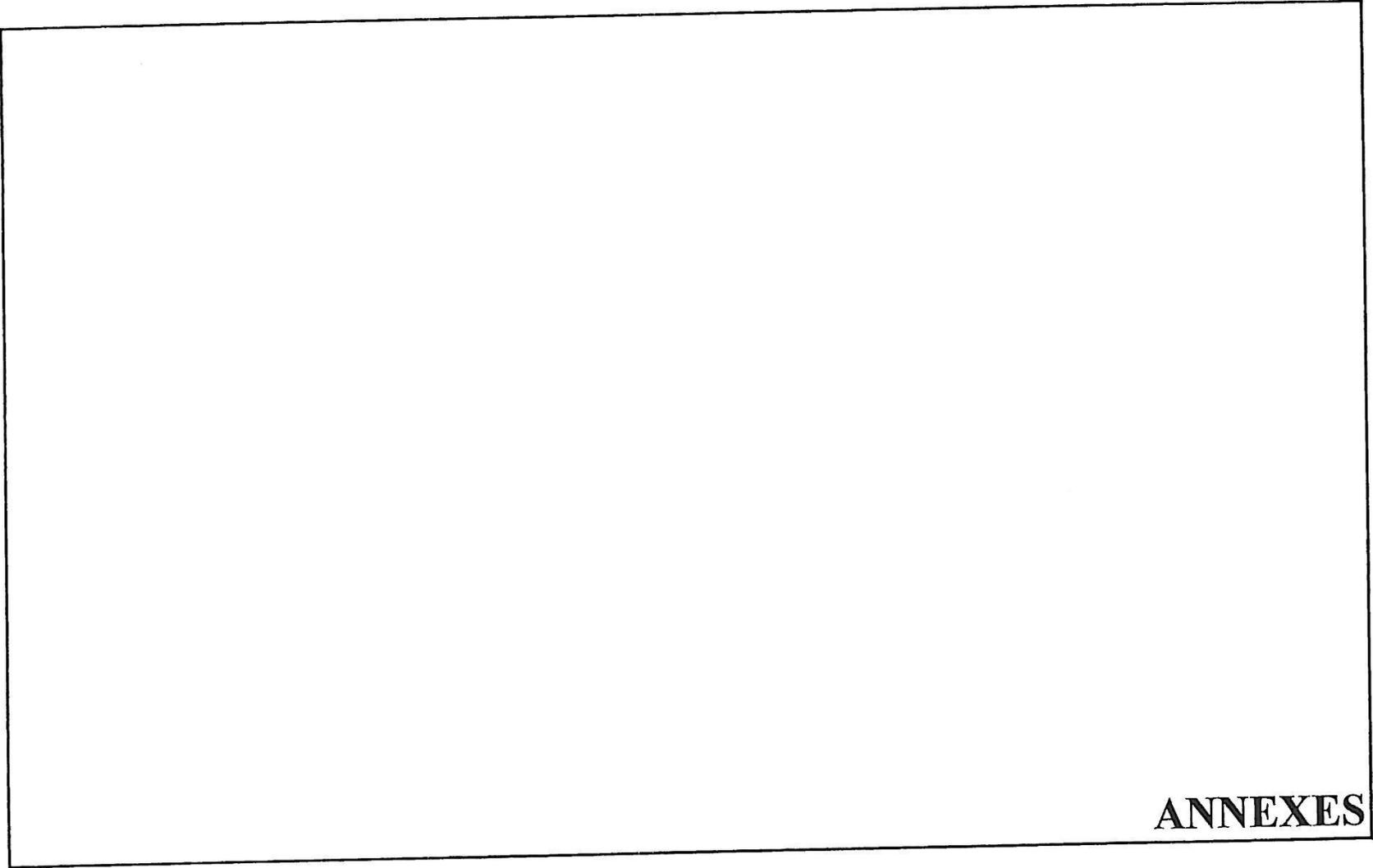
(S'applique aussi aux haies naturelles constituées d'arbustes et d'arbres en taillis sur souche)



3 - LA CONDUITE D'UN GRAND BRISE-VENT

(S'applique aussi aux haies naturelles constituées d'arbustes et d'arbres de toutes tailles)





ANNEXES

